

Espace Santé Nivelles ASBL

Siège social et siège d'exploitation : Chaussée de Hal 2A à 1400 Nivelles

Tél. 0475 / 67.67.15 – 067 49 04 44

- E-mail : info@espacesante.org -

Site : www.espacesante.org

n° entreprise : 0871.762.952 - Compte bancaire : BE64 0012 4063 5252 - BNP Paribas Fortis

Règlement d'ordre intérieur (R.O.I)

1. Généralités :

« Espace Santé Nivelles » est une association sans but lucratif conformément au Code des Sociétés et Associations. Les statuts de l'association décrivent les buts et objets. Il sont disponibles, tout comme ce présent règlement d'ordre intérieur, sur notre site www.espacesante.org

2. Inscriptions

Le droit d'inscription à ESPACE SANTE NIVELLES est valide durant 12 mois à dater du mois de l'inscription et comprend une assurance 'dommages corporels'. Des informations détaillées sur la couverture de cette assurance sont disponibles sur demande au secrétariat.

3. Cotisations

Le prix des cotisations est officialisé au travers d'un tableau publié avant le début de chaque saison

Des catégories d'âges requis sont définies pour chaque activité. Après le(s) cours d'essais définis aux tarifs, chacun s'acquittera du paiement de son abonnement avant le cours suivant. En cas de non-paiement, l'accès aux cours pourra être refusé.

La durée de l'abonnement dépend de l'activité :

a) Cours de danse (Enfants/ados/adultes)

Tarif variable en fonction du nombre de séances par semaine et/ou d'enfants ⁽¹⁾

- par 1/3 année (± 9 cours) : du 01.09 au 30.11, du 01/12 au 15.03 et du 16/03 au 15.06 ⁽²⁾
- par 1/2 année (13/14 cours) : du 01.09 au 31.01 et de 01.02 au 15.06 ⁽²⁾
- par année (± 28 cours) : du 01.09 au 15.06 ⁽²⁾

⁽¹⁾ L'abonnement tient compte des congés scolaires et des jours de fermeture/suppression du Centre (Spectacle, absences professeurs, formation, ...)

Les absences ne donnent lieu à aucune prolongation.

⁽²⁾ Ces dates sont données par défaut. Toutes variations par rapport aux dates du présent document seront communiquées via le tarif et le site de l'ASBL.

b) Espace Forme & Bien-Être

Tarif variable en fonction du nombre de séances par semaine ⁽³⁾

- 6 ou 12 semaines : 6 ou 12 semaines consécutives, hors jours fériés & fermetures du centre
- Annuel : un an, de date à date - tarif basé sur 10 mois de cours, hors vacances scolaires
- Carte 10 cours : Validité 4 mois de date à date

⁽³⁾ Une séance "ratée" peut être récupérée, endéans les 12 mois, à n'importe quel autre cours/jour, tant qu'un abonnement est valide et qu'il y ait de la place au cours. **Cette séance n'est pas remboursée et ne prolonge pas la durée de l'abonnement.**

NB : Les abonnements ne sont ni cessibles, ni fractionnables. Tout abonnement payé ne donnera lieu à un quelconque remboursement, quel que soit le moment ou le motif invoqué. Il en est de même pour les cours annulés suite à des faits de "force majeure" (attentats, intempéries, épidémies, etc)

Les cas de force majeure dans le chef des membres (longues maladies, accidents de plus de 8 semaines avec certificat médical,...) pourront éventuellement donner lieu à compensation après examen par l'Organe d'Administration de l'ASBL.

4. Accès aux installations

Parking

Le parking privé est accessible pendant les heures de cours. L'usage de ce parking se fait sous la responsabilité de son utilisateur.

Vestiaires et salles de cours

L'accès est réservé aux seuls membres du club et aux parents accompagnant leur enfant le temps de les préparer. Toute personne accompagnant les membres pratiquants est priée d'attendre dans la cafétéria. Les parents souhaitant poser une question au professeur sont invités à en faire la demande via le secrétariat qui verra à quel moment le professeur sera disponible. Les membres pratiquants quant à eux sont priés d'attendre l'accès à leur salle dans le calme.

Il est **interdit de se changer, changer de chaussures et de déposer des vêtements dans la cafétéria**. A cette fin, **des vestiaires et porte-manteaux sont à disposition dans le hall central**. (voir « participation aux cours » ci-dessous).

L'usage de la **cafétéria** est réservé à la consommation des produits proposés à notre bar. Il est **interdit de manger et/ou de boire (sauf de petites bouteilles d'eau) dans tous les autres locaux** de l'établissement (vestiaires, salles de cours, commodités,...).

5. **Participation aux cours**

Toute personne souhaitant participer à un cours, même d'essai, aura préalablement rempli une fiche d'essai/inscription et/ou sera en ordre de cotisation.

L'accès aux salles est réservé uniquement aux membres en ordre de cotisation ou ayant complété la fiche d'essai à l'accueil. Toute personne étrangère au cours ne pourra accéder aux salles sans l'accord du professeur.

L'horaire est actualisé au moins une fois par an et est affiché aux valves. Il peut être modifié en cours de saison dans l'intérêt général du club.

En cas d'absence d'un professeur, Espace Santé Nivelles fera appel autant que possible à un autre professeur pour le remplacer. Ce motif ne pourra être invoqué par les participants pour un quelconque remboursement ou report de cours.

Afin de profiter pleinement des cours et de respecter les horaires, les participants sont invités à être présents au moins 5 minutes avant le début des cours.

En ce qui concerne les chaussures, il est impératif d'utiliser des **chaussures exclusivement réservées pour le cours**. Les tenues et chaussures seront adéquates au cours suivi et au respect des parquets de danse (à voir avec le professeur). Il est donc impérieux de **changer de chaussures dans les vestiaires ou à l'entrée de la salle de cours**. Dans la négative, il sera demandé de suivre le cours pieds nus ou en chaussettes.

L'usage du GSM est proscrit pendant les cours

Tout membre est tenu de **remettre un certificat médical** autorisant la pratique des activités proposées par ESPACE SANTE NIVELLES et ce, endéans un mois à dater de (sa son) (ré)inscription. Passé ce délai, les membres participent aux activités sous leurs seules responsabilités.

6. **Règles de vie**

Chacun est tenu de :

- Avoir une attitude et un esprit basé sur le sport et le bien-être commun
- Eviter toute forme de violence verbale et/ou physique
- Respecter la propreté et l'ordre des locaux
- Respecter le matériel et installations à disposition

La Direction se réserve le droit de :

- Réclamer une intervention financière à toute personne (aux parents pour les mineurs) qui endommagerait les installations et le matériel du Centre
- Exclure toute personne dont le comportement serait de nature à nuire physiquement ou psychologiquement à autrui

7. **Dopage**

L'Organe d'Administration proscrit à ses membres l'usage de substances interdites ou de moyens de dopage établis par l'exécutif de la Communauté Française par le biais de l'Organisation Nationale Anti Dopage (ONAD) et de l'Agence mondiale Antidopage (AMA). Site de l'ONAD : www.dopage.cfwb.be

8. **Respect de la vie privée – Droit à l'image**

Les données relatives aux inscriptions sont conservées sur support informatique. Comme prévu par la Loi, chaque personne a le droit de consulter ses propres informations, d'en faire modifier et/ou supprimer le contenu sans devoir se justifier. Ces informations ne peuvent être utilisées par le club que dans le cadre de sa gestion.

Les photos ou vidéos, réalisées par ou sur commande de l'ASBL lors des cours, stages, spectacles ou tout autre événement auquel participe le club, pourront être utilisées exclusivement à des fins de communication liées au club (illustration site web, dépliants et folders, vente interne de photos ou DVD, etc.). Elles ne seront en aucun cas cédées à des tiers, excepté à des journalistes dans le cadre de photos de presse. Tout membre (et ses parents pour les mineurs) y consent par le fait même de l'inscription. Toute opposition devra être signifiée par lettre recommandée à l'Organe d'Administration de l'ASBL.

9. **Perte ou vol**

L'ASBL ESPACE SANTE NIVELLES décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol (disparition de vêtements, argent ou autre objets) dans ses locaux. Pour assurer la sécurité des effets de valeur, des casiers sans cadenas sont mis à disposition des visiteurs.

Toute personne adhérant à ESPACE SANTE ASBL accepte le présent règlement, consultable sur "www.espacesante.org". Le paiement de l'abonnement est considéré comme signature et adhésion au règlement.